

Bulletin communal

d'information no 57

Nant, septembre 2008

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez les nouvelles de la vie communale. Il s'agit :

- I Message du syndic
- II Résultats des votations fédérales du 1^{er} juin 2008
- III Résultat des votations cantonales du 1^{er} juin 2008
- IV Nouvelles du Réseau de santé
- V Enquête sur les besoins d'accueil de la petite enfance
- VI Classification financière
- VII Révision du PAL
- VIII Valtraloc
- IX Nouvelle route de la zone industrielle
- X Fusion des corps de sapeurs pompiers
- XI Augmentation tarif énergie
- XII Elimination des cadavres d'animaux
- XIII Contrôle des champignons
- XIV Abo LNM
- XV Ouverture du bureau communal
- XVI Informations diverses
- XVII Mouvements au sein de la population

* * * * *

I) Message du syndic

Monsieur Patrick Terreaux, responsable du dicastère des écoles au sein du Conseil communal a donné sa démission pour le 30 septembre 2008. Depuis le début de la législature, c'est le troisième départ que nous enregistrons. Il est vrai que le cas de Monsieur Candido Pinho est particulier puisque son engagement comme employé communal était incompatible avec sa fonction de conseiller. Pour les deux autres cas, il faut se rendre à l'évidence, la fonction de conseiller communal qui peut être quelquefois gratifiante est de plus en plus contraignante.

Concilier, comme pour Madame Presoli, activités professionnelles, vie de famille et fonction publique étaient devenus difficiles, voire impossible.

Dans le cadre de son activité professionnelle, Monsieur Patrick Terreaux débute une formation qui se déroulera sur plusieurs années et dont les cours auront lieu le soir. A un moment donné, il faut choisir. Et je remercie ces deux personnes d'avoir eu le courage de

démissionner plutôt que de prêter leur engagement au sein du conseil en chargeant encore plus les autres membres déjà fort occupés par les affaires de leur propre dicastère.

Alors que faire ? Sommes-nous arrivés à la limite du système de milice qui a donné plus ou moins satisfaction jusqu'à présent ? Faut-il créer des postes à plein temps de conseiller communal avec toutes les interrogations que ce changement pourrait engendrer, notamment du point de vue financier et politique ? Il serait peut-être temps de commencer une réflexion approfondie à ce sujet.

Pour ma part, j'estime que l'administration communale a un rôle important à jouer dans ce contexte comme soutien efficace aux conseillers en place. Face aux défis technologiques, face aux nouvelles exigences cantonales notamment dans la gestion financière, face à la jungle des lois et des prescriptions toujours plus compliquées et face enfin aux demandes légitimes de notre population nous devons pouvoir compter sur un personnel administratif compétent. Et c'est le cas pour notre commune. Notre secrétaire, Madame Mettraux, a suivi avec succès un cours de perfectionnement auprès de l'Institut des Hautes Etudes en Administration publique (IDHEAP). Monsieur Knäbel quant à lui vient de réussir les examens dans le cadre d'un programme intercantonal de formation et de perfectionnement professionnel en administration communale. Au nom du conseil communal je tiens à féliciter ces deux personnes pour leur engagement professionnel.

Je tiens aussi à souhaiter une cordiale bienvenue à M. André Kaltenrieder qui remplace M. Candido Pinho au sein du conseil communal et qui a repris son dicastère "bâtiments communaux". Je le remercie de se mettre à disposition de la collectivité publique. Pour remplacer M. Patrick Terreaux, une seule liste a été déposée dans les délais impartis, il s'agit de la liste du PDC qui comporte le nom de Monsieur Ralph Guillod de Sugiez. Ce dernier est donc élu au conseil communal dès le 1^{er} octobre 2008. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Afin d'assurer une relève de qualité, nous avons engagé au début août, Cyril Marti, qui a commencé un apprentissage de commerce option maturité au sein de notre administration. Nous formulons tous nos vœux à Cyril pour la réussite de sa formation professionnelle et sommes aussi heureux de relever ce défi puisque c'est la première fois que nous entreprenons cette expérience.

Au nom du Conseil communal je vous souhaite à toutes et tous un bel automne.

JFC 18.09.2008

II) Résultats des votations fédérales du 1^{er} juin 2008

Electeurs inscrits	1'237
Bulletins rentrés	548
Taux de participation	44 %

	<u>oui</u>	<u>non</u>
1) Initiative populaire " Pour des naturalisations démocratiques"	126	416
2) Initiative populaire "Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale"	106	424
3) Article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie"	190	346

III) Résultats des votations cantonales du 1^{er} juin 2008

Electeurs inscrits	1'237
Bulletins rentrés	532
Taux de participation	43 %

	<u>oui</u>	<u>non</u>
1) Décret relatif au crédit d'engagement pour le collège de Gambach	408	99
2) Modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois	323	176

IV Nouvelles du Réseau de santé

Le nouveau réseau de santé approuvé en 2008 par les 26 communes du district entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Il comprend pour l'instant, les homes de Jeuss, Chiètres, Sugiez, Courtepin et Morat. Sous la présidence de Monsieur Markus Ith, député, plusieurs groupes de réflexion ont été créés afin d'appréhender au mieux la mise en route et le fonctionnement de cette institution. Communication, finance, personnel, infrastructure, ou encore culture sont les principaux sujets abordés en ce moment, Deux groupes se penchent également sur le thème de l'Hôpital et de Spitex. De plus amples renseignements vous seront fournis dans le prochain bulletin puisque d'importantes décisions seront prises cet automne notamment, l'avenir de l'Hôpital, sujet toujours aussi brûlant.

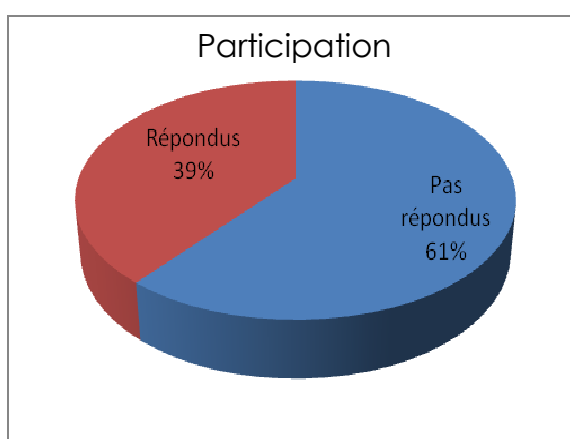
V Résultats concernant le questionnaire sur la petite enfance

Introduction :

Comme il l'était mentionné dans le bulletin communal du printemps dernier, le conseil communal a réalisé un sondage sur les différents besoins d'accueil préscolaire et extrascolaire.

Participation :

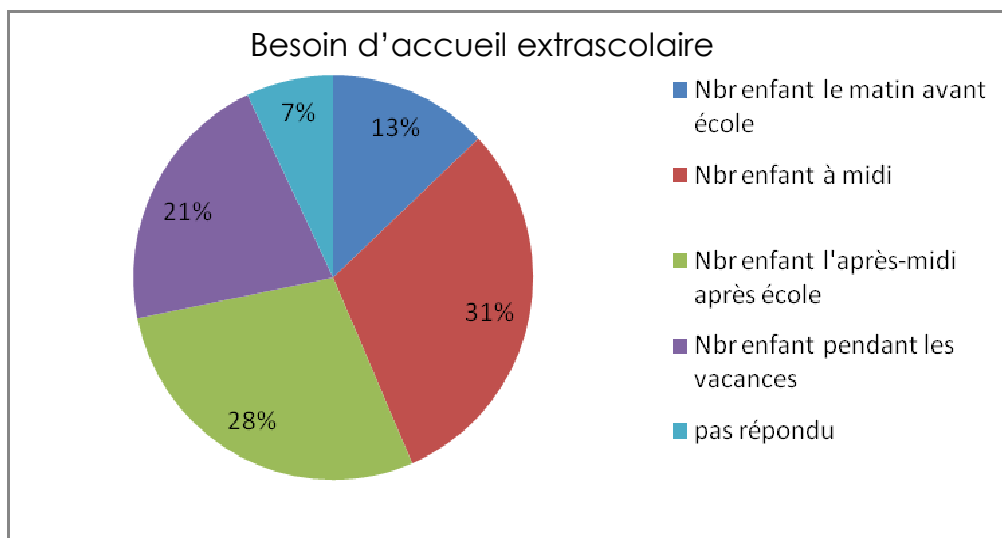
179 familles étaient concernées par cette étude. Seul 70 d'entre elles ont retourné le questionnaire parfois dûment remplis et parfois malheureusement incomplet. Le taux de participation ne s'élève donc seulement qu'à 39 %.



Résultats :

Les résultats obtenus après analyse détaillée ne permettent malheureusement pas de mettre en évidence un manque précis, mais plutôt un éventail de besoins qui va de la crèche pour les enfants de 0 à 3 ans, la Ribambelle progressive à partir de 3 ans, la mise en place de la deuxième année enfantine, l'horaire continu pour le primaire, accueil extrascolaire, etc.

Par exemple le graphique ci-dessous démontre les besoins d'accueil extrascolaire par rapport au nombre d'enfants. Il est alors clairement visible de découvrir que les besoins sont étendus.



Conclusion :

Bien que le taux de participation soit resté très faible et que les résultats ne soient pas extrêmement démonstratifs, le questionnaire s'est révélé nécessaire afin de mieux comprendre les besoins des familles. Cependant il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le programme d'horaire continu avait été rejeté à plus de 66% lors du sondage réalisé dans le cadre du cycle d'orientation. C'est pourquoi le conseil communal se permet tout de même de prendre du recul afin de bien comprendre les besoins du collectif et non pas les besoins personnels, car pour rappel la mise en place d'une structure quelconque devrait passer en assemblée communale et forcément répondre aux besoins de la majorité.

La suite se déroulera conjointement avec la commune du Haut-Vully. Un contact avec des professionnels du milieu sera pris pour définir la direction dans laquelle les communes devront se diriger. Les résultats complets et détaillés de l'étude peuvent-être dès maintenant consultés sur le site internet de la commune.

VI Classification financière

L'ordonnance du 19 septembre 2006 relative à la classification des communes pour les années 2007 et 2008 arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Les travaux relatifs à la réforme de la péréquation financière intercommunale sont en cours d'achèvement. Il est prévu que cette nouvelle loi rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2011. C'est la raison pour laquelle le service des communes du canton de Fribourg a édicté une nouvelle classification des communes pour les années 2008 et 2009.

Pour ce faire, chaque commune de notre canton est classifiée en fonction de critères particuliers afin de tenir compte des besoins financiers liés à certains services et autres prestations qui doivent être mis à disposition des citoyens des communes y relatives. Les

critères les plus importants sont : la densité de la population, le taux d'activité, le taux de croissance démographique.

Pour pouvoir répondre aux besoins financiers qui sont indispensables pour financer les équipements et autres infrastructures, il est également important de tenir compte des critères de ressources qui se basent essentiellement sur les statistiques du rendement fiscal cantonal, par commune et par habitant.

Ces critères de besoins et de ressources sont finalement pondérés afin de déterminer un indice de capacité financière par commune. Toutes les communes sont ensuite classées dans des classes allant de 1 à 6.

Pour les années 2009-2010, le taux de classification de notre commune reste comparable à celui de l'ancienne ordonnance pour les années 2007 et 2008, c'est à dire que notre commune va rester en classe 3.

Le rendement cantonal par habitant pour notre commune s'élève à CHF 3'084.66, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne cantonale qui s'élève à CHF 2'780.68.

En tenant compte des critères de besoins et de ressources susmentionnés, notre commune dispose d'un indice de capacité financière qui s'élève à 106.67 (108.81 pour les années 2007-2008). L'indice de capacité financière a par conséquent légèrement diminué par rapport à la dernière classification mais il permet toutefois à notre commune de rester en classe 3.

VII Révision du PAL

Le groupe de travail mandaté pour l'étude de la révision avec le soutien des autorités communales poursuit son travail selon les échéances planifiées. Ces derniers mois, de nombreuses séances ont été organisées avec les propriétaires possédant des parcelles en zone à bâtir (non encore construites) afin de se déterminer sur l'avenir de ces terrains dans un laps de temps d'environ 15 ans.

En parallèle, diverses planifications directrices sont analysées en détail afin d'être présentées aux autorités compétentes dans un avant-projet:

- plan directeur d'utilisation du sol
- plan directeur de circulation
- plan directeur des rives du lac et de la Broye

Ce dernier est étudié en étroite coordination avec un éventuel développement d'un quartier secteur Sugiez ouest et la planification d'un port de petite batellerie. Pour le plan d'affectation des zones ainsi que son règlement communal d'urbanisme, les discussions et les analyses sont en cours. D'ici la fin de cette année, ces documents seront élaborés et figureront dans l'avant-projet.

La maîtrise du futur développement de la commune dépend fortement du contenu du "Plan d'aménagement local".

VIII Valtraloc

L'étude Valtraloc suit son cours et est conduite parallèlement avec la révision du PAL. Un bureau d'ingénieur civil a été mandaté pour seconder le bureau Archam dans le domaine technique de cette étude. Il s'agit du bureau de Chardonnens et Corminboeuf de Domdidier.

IX Nouvelle route de la zone industrielle

Actuellement, les deux tiers des travaux ont été réalisés; il manque encore les chemins AF (amélioration foncière) le long de la voie TPF, la signalisation sur la nouvelle route de la zone industrielle ainsi que des modifications sur la route du Pré du Pont. Le retard a été provoqué entre autres par un manque d'anticipation pour les demandes de subventions; l'obtention de la réponse est nécessaire pour terminer notre objet. Financièrement, aucune surprise majeure ne devrait faire dépasser le crédit octroyé par l'assemblée communale.

A ce jour, nous avons payé pour un peu plus de 1'300'000.00 fr. de factures.

X Fusion des corps de sapeurs pompiers

Suite à l'approbation de la convention intercommunale et des règlements organiques par les deux assemblées communales de printemps, la commission intercommunale du service du feu a officiellement été constituée. Elle est formée de 7 membres et d'un caissier, présidée par le conseiller communal M. P.-A. Burnier. Sa tâche principale est de garantir, sur le territoire des communes du Bas-Vully et du Haut-Vully, la défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels. La nouvelle structure du Corps des sapeurs-pompiers intercommunal (CSPI) du Vully Fribourgeois a été formée, son Etat-Major est constitué et nommé, avec à son commandement M. Pierre-André Singer, Cdt, M. Sébastien Gaillet et M. Sébastien Schmutz, rempl. Cdt. Le budget relatif au fonctionnement de la nouvelle structure est sous toit et sera proposé à la prochaine assemblée communale.

Quant au projet de collaboration avec le corps de SP d'entreprise des Etablissements pénitenciers de Bellechasse, il est en cours et doit être finalisé et approuvé par les autorités et la direction afin que cette collaboration débute au 01.01.2009.

Nous remercions toutes les personnes qui ont mis à disposition leur temps et leurs compétences afin que ce projet se réalise dans un délai raisonnable.

XI Augmentation tarif énergie

La consommation d'électricité augmente constamment en Europe et en Suisse alors que la production stagne. Cette situation a pour conséquence un renchérissement des prix d'approvisionnement sur le marché qui ont doublé de 2001 à 2008.

En 13 ans, il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs d'électricité, par contre l'augmentation des coûts uniquement entre 2005 et 2008 est de l'ordre de 30 % pour le Groupe E. Etant donné qu'actuellement 70 % de l'énergie provient de sources extérieures à la propre production du Groupe E, ceux-ci (comme de nombreux autres fournisseurs) doivent adapter les tarifs d'électricité dès le 1^{er} octobre 2008, ceci après avoir retardé au maximum cette échéance. L'augmentation moyenne est de 1.45 ct/KWh.

Dans le domaine du secteur réseau, les facteurs suivants provoquent cette mesure :

- Frais plus hauts pour l'entreprise et la surveillance du secteur de transmission par Swissgrid
- Excédents de frais pour l'attitude de réserve estimée à des prix de marché des capacités de production d'énergie. Cette attitude de réserve légalement prescrite a pour l'objectif d'assurer la stabilité des secteurs et de garantir la sécurité d'approvisionnement.
- Adaptations conditionnelles de système compte tenu de l'ouverture du marché de l'électricité.

La société Swissgrid, gestionnaire du réseau national à très haute tension, vient d'annoncer une importante hausse des prix du transport haute tension valable dès le 1^{er} janvier 2009. Sur ce développement, le fournisseur de notre électricité n'a pas d'influence et est contraint de reporter ces nouveaux prix de transport sur les factures d'électricité.

En douze conseils comment réaliser plus de CHF 700 d'économies en une année !

(Les résultats donnés sont calculés sur la base de la consommation moyenne d'un ménage de 4 personnes) *texte du groupe E*

1. Lampe

Changez une ampoule à incandescence de 60W par une ampoule économique de 11 W et réalisez une économie de CHF 44.-- / an.

2. Cuisinière

Mettez le couvercle sur les casseroles et consommez 30% d'énergie en mois, soit pour un ménage et en moyenne 75 kWh ou l'équivalent d'une économie de CHF 15.--/an.

3. Congélateur

Réglez la température du thermostat de votre congélateur à 18°C, a – 20°C , votre appareil consomme 5% d'énergie supplémentaire. De plus, placez votre appareil dans un endroit sec, ventilé et à l'écart de sources de chaleur et économisez CHF 20.--/an.

4. Réfrigérateur

Dégivrez vos appareils de froid régulièrement et économisez jusqu'à 30% d'énergie. En moyenne c'est l'équivalent de 150 kWh ou une économie de CHF 32.--/an.

5. Lave - Vaisselle

Remplissez complètement votre appareil avant chaque lavage. 300 lavages au lieu de 360 représente 63 kWh d'électricité, 720 litres d'eau et CHF18 de produit vaisselle par mois pour un total de CHF 33.-- d'économie / an.

6. Lave - linge

Evitez le Prélavage qui consomme 20 % d'énergie supplémentaire et qui ne doit être utilisé que pour le linge très sale, y renoncer, c'est 70 kWh et 3000 litres d'eau consommées en mois, soit une économie de CHF 24.--/ an.

7. Sèche - linge

Privilégiez le séchage à l'air libre. En renonçant à un sèche-linge, c'est en moyenne 350 kWh consommés en moins soit CHF 73.-- d'économisé/an.

8. Ordinateur

Utilisez de préférence un ordinateur portable qui consomme entre 2 et 10 fois moins d'énergie qu'un ordinateur fixe. Pour deux appareils standards (respectivement de 95 et 360 W) utilisés 8 heures par jour, cela représente une différence de 551 kWh ou un potentiel d'économie de CHF 115.--/an.

9. TV

Branchez votre Téléviseur, votre lecteur DVD et votre antenne satellite sur des prises multiples à interrupteur. Cela permet de réduire sa consommation de 264 kWh soit d'économiser 55.-- / an.

10. Robinet

Posez un économiseur d'eau sur un robinet utilisé 4x par jour, par 4 personnes et pendant 30 secondes à chaque fois permet de consommer 16'000 litres d'eau et 411 kWh en moins. Economie CHF 138.--/an.

11. Douche

Reparez les fuites. Une goutte d'eau par seconde représente 20 litres en une journée soit l'équivalent d'un gaspillage de 7200 litres/an et 100 kWh. Economie CHF 42.--

12. Chauffage

Baissez la vanne de votre chauffage de 1°C et économisez 6% d'énergie. Appliqué dans une maison de 4 personnes, ce réglage équivaut à 150 litres de mazout en moyenne ou une économie de CHF 143.-- / an.

XII Elimination des cadavres d'animaux / centres collecteurs régionaux

Selon l'art. 3 de la loi cantonale d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux du 22 mai 1997 (RSF 914.10.6), les cadavres et les déchets d'abattage (abattages à domicile) doivent être livrés par leurs détenteurs dans un centre collecteur régional.

Les détenteurs des déchets animaux du district du Lac peuvent les livrer dans les centres collecteurs de Kerzers, Guin ou Payerne. Le nouveau centre collecteur de Guin, situé au lieu-dit Strittacher peut également prendre en charge les cadavres de gros bétail.

Aucune taxe d'élimination n'est due pour les chiens, chats ou autres petits animaux de compagnie. Les détenteurs de cadavres d'animaux de rente assurés auprès de Sanima peuvent également les livrer gratuitement auprès des centres collecteurs.

IMPORTANT : cadavres de gros bétail – nouveau règlement

A partir du 1^{er} juillet 2008, la maison GZM à Lyss ne prend plus en charge sur l'exploitation les cadavres de gros bétail. Les détenteurs devront dès lors les livrer dans les centres collecteurs de Guin ou Payerne.

Transport

Les déchets animaux doivent être transportés dans des récipients ou des remorques étanches et les cadavres sont à recouvrir d'une bâche.

Adresses et heures d'ouverture des centres (fermés les jours fériés) :

Centre collecteur de déchets carnés Payerne	Tierkörpersammelstelle Kerzers	Centre collecteur de déchets animaux de Guin
Route de Grandcour	ARA Kerzers	Strittacher
Canal de la Broye	3210 Kerzers	(Rte principale Bundtels-Fillistorf)
1530 Payerne		3186 Düringen
026 660 36 12	031 755 67 73	026 492 04 52
du lundi au samedi de 07.30 h à 11.30 h	du lundi au vendredi de 10.00 h à 11.00 h	du lundi au samedi de 09.00 h à 11.00 h
Gros bétail jusqu'à 10.30 h	Samedi de 10.00 à 10.30 h	Gros bétail jusqu'à 10.30 h

XIII Contrôle des champignons

Celui-ci est assuré par M. Francis Meigniez à Sugiez, contrôleur officiel. Le contrôle s'effectue au domicile du contrôleur, sur rendez-vous téléphonique, 026 673 22 56. Une modique somme de 2.- fr par contrôle sera perçue.

XIV Abo LNM / abonnements généraux CFF

Nous vous rappelons que nous mettons à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permet au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants. La carte journalière est disponible au prix de 15.00 fr. par jour.

Les cartes journalières d'abonnements généraux sont à disposition des citoyennes et des citoyens au prix de 35.00 fr. par jour et par abonnement.

XV Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00.** Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

XVI Informations diverses



Mobilité pour handicapés

PassePartout s'occupe du transport de personnes handicapées ou âgées qui ne peuvent pas se servir des transports publics, par exemple :

- pour vous rendre chez le médecin, à l'hôpital, à la thérapie, chez le dentiste, etc.
- chez votre coiffeur
- pour visiter votre famille ou vos amis
- pour vous rendre au cinéma, au théâtre ou à une exposition

Nos voitures spécialement équipées nous permettent aussi de transporter des personnes en chaise roulante, avec accompagnant si nécessaire.

PassePartout est une fondation cantonale. PassePartout See-Lac existe depuis 1989. Notre rayon d'action est le **District du Lac**. Si une voiture est disponible, nous desservons également des destinations hors du district.

Nos conducteurs travaillent bénévolement. Les personnes intéressées à fonctionner comme conducteur peuvent s'adresser au 079 321 36 40.

Réservations

Les réservations se font auprès de notre Centrale : Ateliers protégés SSEB

Fabrikstrasse 37
3286 Muntelier

Tél. 026 672 11 88

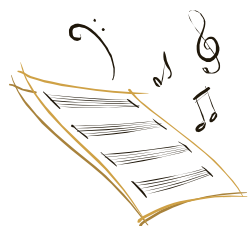
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la veille au plus tard jusqu'à 12h00
Pour les week-ends et le lundi : le vendredi jusqu'à 12h00

Tarif avantageux

Par course (du lieu de départ jusqu'à la destination) :

- par km (arrondi) fr. 0.60
- plus taxe de base fr. 2.00 (aller et retour = 2 courses)

* * * * *



Un air en tête ?

Un air en tête qui vous entête ? Que vous le fredonniez ou que vous le chantiez à tue-tête, que vous soyez tête sur les épaules ou au contraire tête en l'air, venez nous rejoindre !!!

Nous sommes une vingtaine de chanteurs qui avons décidé de créer un nouveau Chœur-mixte. Ne vous prenez pas la tête !!! Il n'y a pas d'audition et votre âge n'a pas d'importance. Chanter s'apprend, il suffit juste d'en avoir envie. N'hésitez plus et venez nous aider à faire prendre l'air à notre répertoire.

Où nous trouver : Tous les mardi soir à 20h15 à la salle de paroisse de Cotterd, à partir du 9 septembre 2008.

Vous êtes intéressé ? Venez assister à l'une de nos répétitions ou contactez les personnes suivantes : Gilbert Gaillet 026 673 06 94, Murielle Parisod 026 677 17 18 ou notre directrice, Claire Darbellay 026 475 51 86

* * * * *



Pro Senectute Fribourg L'antenne de Morat déménage !

Dès le mois **d'août 2008**, l'antenne de Pro Senectute Fribourg se trouvera à **l'Irisweg 10, 3280 Morat, 2ème étage.**

Le bureau de consultation est ouvert chaque **dernier mercredi du mois, de 8 heures à 12 heures** (avec ou sans annonce préalable). Il est à disposition de tous/toutes les habitant/e/s du district du Lac âgés de 60 ans et plus ainsi que de leurs proches.

Les consultations sont gratuites et confidentielles. Elles concernent toutes les questions et difficultés liées aux conditions de vie de la personne âgée de 60 ans et plus.

Vous obtiendrez les renseignements souhaités en vous adressant par téléphone au siège de Pro Senectute Fribourg, sis au ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne (lundi au vendredi, 8h30 -11h30 / 13h30 – 16h30). ☎ 026 347 12 40

* * * * *



Association Lire et Ecrire

EDUQUA

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées.

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

D'autres cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)

Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Cours spécifique « Lire la Suisse »

Cours d'intégration et approche de base aux demandes de naturalisation

Durée et coût 10 séances de 2 heures / Fr. 220.- / 2 fois par an

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch

Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

Laissez de côté vos tracas quotidiens
Et arrêtez-vous en chemin.

Pour les enfants comme les aînés
Auteurs connus ou ignorés.
Lisez ce que bon vous semble
Et dévorez les nouveautés.
Transmettez-nous toutes vos idées.

Romans poignants, bandes dessinées
Ou documentaires illustrés.
Un grand choix vous est proposé.
Loisirs, détente, informations.
Albums charmants pour les petits.
N'oublions pas les dégourdis.
Thrillers pour les grands avertis.

HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 18h et 20h
le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

Durant toutes les vacances scolaires,
ouverture unique,
le lundi entre 18h et 20h.



Bibliothèque du Palet Roulant
Rte Principale 69, 1786 Nant
Tél. 026 673 10 10

XVII Mouvement au sein de la population

Départs

Mme Gertrud Gysin à Fribourg	Mme Noa Theobaldy à Bern
M. Stephan Frey à Lugnorre	Mme Josephine Tschopp à Lugnorre
M. Ulrich Fischbacher à Bern	Mme Marianne Hammer à Vallamand
M. Roger Fontana à Langenthal	Mme Daniela Bonsignori à Bern
M. Bertram Stadelbauer à Lützelflüh	M. Wolfram Luithardt à Belfaux
M. Nicolas Perrottet et sa famille à Morat	Mme Stefanie Horvath Ruocco à Montilier
Mme Milva Meuli à Morat	M. Dominique Perrottet à Morat
M. Vitali Gianni à Lugnorre	M. Claude Märki à Montilier
M. Thierry Guillod à Salavaux	M. Christoph Wyss et son épouse à Lugnorre
Mme Jenny Longobardi à Fribourg	Mme Tsvetana Regini et sa fille en Italie
Mme Franziska Wandfluh en Egypte	M. Ian Gregory aux Emirats Arabes Unis

Naissances

Le 10 avril 2008	Bloch Théa, fille de Joëlle et Vincent
Le 11 avril 2008	Scheidegger Graciela, fille de Hue Dao et Federico
Le 02 mai 2008	Derron Bryan, fils de Karla et Cédric
Le 11 juin 2008	Suter Elisa, fille de Sofia et Julian-Nicolas
Le 27 juin 2008	Pettenati Emilia, fille de Nathalia et Marco
Le 24 juillet 2008	Picard Mathis, fils de Caroline et Cédric
Le 09 juillet 2008	Jauvert Dania, fille de Monica et Lionel
Le 15 août 2008	Wüst Zoé, fille de Céline et Pascal
Le 08 septembre 2008	Cerantola Dario, fils de Diana et Christophe

Décès

Le 10 mai 2008	Chervet Henri, 1914, Nant
Le 15 mai 2008	Burnier Roland, 1929, Nant
Le 05 juillet 2008	Rechsteiner Hermann, 1930, Sugiez
Le 28 juillet 2008	Knäbel Rudolf, 1927, Sugiez
Le 09 septembre 2008	Guillod Marianne, 1933, Sugiez

Arrivées

M. Joao Carvalho Andrade et son épouse Isabel, Rte du Faubourg 5 à Sugiez
M. Victor Paris Alvarado, Rte de la Gare 12 à Sugiez
Mme Justyna Kucinska, Rue du Château 1 à Praz
M. Fritz Rettenmund, Rte Principale 50 à Nant
Mme Rosmarie Maurer, Ch. des Cygnes 61 à Sugiez
Mme Ascharanan Neukäter, Ch. des Cygnes 5 à Sugiez
M. Pierre Tell Perrottet, Ch. de la Tour de Chêne 10 à Sugiez
Mme Sonya Schnyder, Imp. des Fougères 4 à Sugiez
Mme Silvia Paczkowski, Rte du Molard 1 à Praz
M. Pascal Blanc, Rte du Faubourg 16 à Sugiez
M. Kamran Houshang Pour et sa famille, Rte Principale 23 à Sugiez
M. Michael Schipflinger, Rte du Molard 1 à Praz
M. Marc Friedemann et son épouse Galia, Ch. du Péloset 6 à Praz

Mme Ariane Hirt, Rte des Etreys 1a à Nant
M. Yann Benoit, Imp. des Fougères 4 à Sugiez
M. Gérard Biétry, Rte du Péage 18 à Sugiez
M. Pierre Marchand, Ch. des Cygnes 47 à Sugiez
Mme Paola Varricchio, Rte de Chaumont 4 à Sugiez
M. André Fontaine, Rte de Chaumont 8 à Sugiez
M. Bernhard Cygan, Rte d'Anet 8 à Sugiez
M. Jean-Philippe Müller et sa famille, Imp. des Bouleaux 19 à Sugiez
M. Werner Pfitzer et son épouse Ursula, Ch. des Cygnes 67b à Sugiez
Mme Waltraud Vollmer, Ch. du Port 13 à Sugiez
M. Hubertus Koevoets, Rte Principale 50 à Nant
M. Xavier Luti et sa famille, Imp. des Bouleaux 12 à Sugiez
Mme Ruth Schwander, Rte du Faubourg 14 à Sugiez
M. Michael Seliner, Ch. de la Colonie 2 à Sugiez
M. Michael Aigner, Imp. des Fougères 4 à Sugiez
Mme Catherine Leuba, Rte du Péage 18 à Sugiez
M. Angelo Ragnacci et son épouse Dora, Rte Principale 60 à Nant
Mme Karin Gerber, Rte des Etreys 17 à Nant
M. Andreas Pfahrer et sa famille, Ch. du Chablais 7 à Sugiez
M. Pascal Walthert, Ch. des Places 31 à Sugiez
M. Reto Campiotti, Rte Principale 14 à Sugiez
M. Simon Schranz et son épouse Anna, Ch. Aux Maisonnettes 3 à Praz
M. Fabrice Garressus, Rte du Four 2 à Sugiez
M. Andreas Anderegg, Rte du Péage 28 à Sugiez
Mme Denise Baumann, Ch. des Places 2 à Sugiez
M. Michel Dolder, Ch. de la Broye 2 à Sugiez
M. Roger Ammann et son épouse Aïcha, Ch. des Mouettes 5 à Sugiez
M. Erich Lesseigne, Imp. du Cresson 3 à Sugiez
Mme Isabelle Schär, Imp. du Cresson 3 à Sugiez

* * *

La population du Bas-Vully s'élève à 1'887. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'315, Nant 230 et Praz 342.